



Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 2 juin 2025

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 33  
Excusés : 5  
Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 mai 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - M. LARGIER - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. ROUSSEAU - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - Mme TOUPANCE - M. RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. LEBOUCHER.

<u>POUVOIRS :</u>	M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
	M. BOURDELET	à	Mme ANANTHARAJAH
	Mme VENTURINI	à	Mme PIOT
	Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
	M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

## SEANCE DU 2 JUIN 2025

N°2025\_06\_02-36

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Approbation du règlement du Repair café

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que le Repair café a ouvert ses portes le 25 septembre 2021 ; qu'il a pour objectifs d'inscrire la municipalité dans une démarche environnementale et faire de la collectivité un exemple pour le territoire et qu'un atelier est proposé chaque mois depuis son ouverture, hors période estivale ;

**CONSIDERANT** l'ampleur de l'action, l'affluence lors de chaque événement et certaines problématiques rencontrées ;

**CONSIDERANT** qu'il est apparu nécessaire de mettre en place un règlement pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité du Repair café.

**CONSIDERANT** l'avis de la commission aménagement / travaux du 22 mai 2025,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

**APPROUVE** le règlement du Repair café, ci-annexé ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ledit règlement du Repair café, ses éventuelles futures modifications, ainsi qu'à l'afficher sur le lieu de l'atelier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20250613-2025\_06\_02\_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025



Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 6 juin 2025

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault